

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **B**asic **I**ncome **E**arth **N**etwork

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris

Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 50

Automne 2006

Sommaire

- L'enseignement selon Vivant** **2**
Extrait d'un texte de Jean Paul Brasseur par Jacques Berthillier

- Le rapport sur la dette publique** **8**
Yoland Bresson

- Vie de l'association** **11**

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

***Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.***

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact.aire@wanadoo.fr

L'enseignement selon Vivant

Nos détracteurs disent souvent que l'instauration d'un revenu de base serait une incitation à la paresse, une démotivation au travail et conduirait à la désresponsabilisation de l'individu. L'étude de Vivant sur l'enseignement répond à cette objection, en montrant comment un enseignement rénové, venant en accompagnement d'un revenu de base, prépare le jeune à sa vie d'adulte, développe son sens des responsabilités et lui permet de parfaire sa formation tout au long de sa vie, afin de répondre à ses besoins et ses aspirations.

Vivant propose une organisation qui dans ses grandes lignes :

1. supprime les réglementations inutiles, tient compte des communautés scolaires concrètes et englobe l'enseignement des jeunes et la formation continue des adultes.
2. coupe le lien entre le ministre de tutelle et l'enseignement, estimant que les personnes qui travaillent sur le terrain sont à même de décider ce qui est le mieux pour le jeune. Pour autant cela ne supprime en rien la nécessité d'une législation extérieure donnant des garanties et fixant un cadre auquel il n'est pas possible de déroger.
3. propose le financement des frais de fonctionnement par un chèque scolaire attribué annuellement à chaque jeune (et adulte), l'État continuant à assurer les salaires des professeurs.

Première partie: le modèle social-économique de Vivant face à la situation actuelle de l'enseignement en Belgique

1. Le constat

La « maison enseignement », de par sa hiérarchisation à outrance et les réglementations auxquelles elle est astreinte, ressemble à un superpétrolier manquant de souplesse dans les passages difficiles...

Cela est d'autant plus regrettable que les difficultés liées au comportement frondeur de certains élèves, à la regrettable perte d'autorité du corps enseignant, aux trop nombreux échecs scolaires nécessiteraient une organisation beaucoup moins rigide, à même de mieux s'adapter aux diverses situations.

Jadis, les choses étaient plus simples; lorsqu'un élève avait des problèmes il se lançait sur le marché du travail alors qu'aujourd'hui, avec la persistance du chômage, les élèves ont tendance à rester plus longtemps à l'école.

Il convient aussi d'ajouter une certaine démission des parents. Elle n'est pas générale, mais il faut bien admettre que le rythme de vie des adultes, imposé par une société où le travail prend une part de plus en plus importante du temps disponible, laisse beaucoup de jeunes livrés à eux-mêmes, d'autant que la persis-

tance d'un chômage de masse leur donne l'image d'un modèle d'adultes angoissés, face à l'avenir et à la précarité de leur situation... Par ailleurs, les parents, comme les écoles, sont confrontés à une multitude de centres d'intérêt proposés aux jeunes en dehors de l'école. Cette réalité est source de déconcentration pour le travail scolaire et de dépenses énormes pour la famille.

2. Les objectifs à atteindre face aux besoins

1. Besoins de l'élève

- Développer un apprentissage individuel est bien l'objectif de l'enseignement, mais, face aux réglementations multiples, comment développer une flexibilité et une souplesse organisationnelle nécessaires à tout apprentissage?
- Apprendre doit être non seulement synonyme de plaisir dans les domaines de matières favorites mais exige aussi le passage obligé par des disciplines dont l'intérêt est moins évident à première vue. Les élèves ne sont pas suffisamment sensibilisés à cette réalité et à l'idée qu'ils se font du but à atteindre. Rares sont ceux à qui l'on a permis de concevoir un projet personnel, à court, moyen et long terme, qui leur permettrait de mieux comprendre la corrélation entre certaines matières, qu'ils considèrent ennuyeuses ou inutiles, et le but qu'ils souhaitent atteindre. Cette mauvaise appréhension du long terme et de la corrélation entre disciplines et matières, apparemment sans lien direct, entraîne la démotivation d'énormément de jeunes qui se détournent alors de leurs études et placent, la télévision, les modes et les phénomènes de société éphémères au sommet de leur échelle de valeur et d'intérêt.
- Ce qui intéresse les jeunes est souvent mis en opposition avec l'enseignement; ainsi l'audio visuel, l'art, les lettres et le sport sont, quand ils ne sont pas simplement absents de l'école, en total décalage avec la réalité du jeune. Plutôt que de vouloir ignorer les goûts de l'élève, qui resteront toujours personnels, mieux vaudrait actualiser les matières traitant de ces goûts et baser l'enseignement sur l'apprentissage de l'esprit critique et constructif, ainsi que de l'objectivité nécessaire face au flot d'informations et de sollicitations dont sont l'objet les jeunes chaque jour. Cette ouverture sur la société, telle que le jeune la

vit, renforcerait la convivialité de l'école et la rendrait partie intégrante de la vie des élèves plutôt qu'un monde à part et déconnecté de sa réalité.

- L'apprentissage doit s'effectuer au rythme de l'enfant, vouloir aller trop vite au nom de la performance, c'est récolter un légume à peine sorti de terre.

2. Besoins du professeur

- Pour apprendre à communiquer leurs connaissances, le professeur doit pouvoir profiter de formations continues, ce qui existe actuellement, mais cela s'accompagne souvent d'une désorganisation interne de l'école, mettant certaines classes en heure d'étude avec des travaux dont le seul mérite est, trop souvent, d'occuper les élèves.

3. Responsabilité de l'école

- Chaque communauté éducative doit sans cesse se rendre capable d'appréhender des gestions nouvelles du temps, des personnes et de la culture en fonction des réalités du moment et des situations multiples.

Cela est tout un programme mais il est rarement atteint en raison de la lourdeur de manœuvres du « Paquebot Enseignement ».

Les propositions de Vivant dans son programme 2003.

1. Autonomie pédagogique pour les écoles

Quand on parle d'enseignement dans notre pays (Belgique), on parle de réglementations; depuis quelques décennies, le gouvernement essaie de réglementer jusqu'aux plus petits aspects de l'enseignement.

Dans le domaine pédagogique, l'intervention des instances publiques doit être très limitée. Un règlement général est, en effet, incapable de déterminer ce qui est le mieux pour tel enfant ou même pour tel groupe d'enfants ou d'adultes.

Toutefois, les réglementations doivent offrir certaines garanties et établir certaines normes comme par exemple le respect des rythmes scolaires, le principe de gratuité de l'enseignement et la certification des savoirs.

2. Mode de financement plus juste.

Un premier pas dans cette direction serait un nouveau type de financement pour les établissements d'enseignement, suivi du libre choix de tout citoyen en matière d'enseignement.

Vivant propose que tout enfant ou adulte, voulant suivre ou poursuivre des études, demande, chaque année, un « bon de scolarité » aux instances publiques. Les parents ou l'adulte souhaitant se scolariser, utiliseraient ce bon en vue de l'inscription à l'école de leur choix, à charge de l'école de monnayer ce bon auprès des instances concernées. Ce système fonctionnera parfaitement dans une société bénéficiant du revenu de base prôné par Vivant puisqu'il s'inspire d'une même

logique. Tout le monde a droit à son bon de scolarité, quel que soit son âge, sexe, religion, etc. Ainsi, les écoles réussiraient à se libérer de l'influence du gouvernement, des syndicats, des mutuelles, des banques et des fédérations agricoles.

De telles écoles seront de la responsabilité des professeurs et des parents concernés qui, étant sur place, choisiront ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Elles seront reliées horizontalement à d'autres établissements scolaires, en une collaboration intense et approfondie, et remplaceront le réseau centralisé et hiérarchisé qui existe à l'heure actuelle.

Dans un tel système, le gouvernement jouerait un rôle d'intermédiaire et de contrôle plutôt que de direction. Un rôle d'intermédiaire dans le financement des établissements, un rôle de contrôle afin de vérifier si les établissements suivent bien les programmes qu'ils annoncent.

3. Promotion sociale par l'enseignement.

Vivant estime également que tout le monde doit avoir le droit de compléter sa formation, sans que l'âge, la profession et/ou le niveau des revenus ne constitue(nt) un (des) obstacle(s).

4. Résultat de ces mesures.

Ainsi, l'enseignement deviendra un espace de créativité et d'adaptation en temps réel à la situation pédagogique du terrain, sachant qu'au niveau de l'Europe, on n'enseigne pas la même chose à Madrid et à Bruxelles. Les approches peuvent être variées et c'est au gouvernement de contrôler l'efficacité des écoles et à susciter des convergences au niveau national et européen.

Deuxième partie : Propositions complémentaires au programme 2003

• *Les critères de Vivant et sa conception du rôle de l'État.*

1. Rôle organisationnel de l'état.

Ce qui caractérise le programme de Vivant est la libération de l'enseignement par rapport à la tutelle abusive de l'État (plus de simplicité) et une méthode d'organisation adaptée aux jeunes (recherche d'équité).

Le choix de Vivant pour un enseignement libéré de la tutelle ministérielle vise à développer un enseignement plus adapté, plus efficient, moins handicapé par la lourdeur administrative excessive et des pédagogies qui, à l'heure actuelle, sont principalement élaborées par des ministères qui ne sont pas en mesure de prendre en considération les subtiles réalités locales. C'est sur le terrain qu'il faut inventer et faire évoluer la pédagogie.

L'enseignant, l'élève et ses parents, reconnus chacun dans leurs compétences respectives, ont plus de chance de rejoindre, par un travail adapté, l'idéal d'équité

et d'efficacité souhaité par tous les intervenants de l'éducation. Et si la simplicité d'organisation déleste le « paquebot-enseignement » de ses ballasts inutiles, grand bien lui fasse.

Cette organisation nouvelle conserve à l'État, par le truchement du Conseil Supérieur de l'Enseignement, le rôle de garant « de principes et de schémas directeurs généraux » qui doivent déterminer :

- Les socles de compétences par niveaux d'enseignement, les rythmes scolaires, le principe de gratuité et la certification des savoirs en fin de cycle,
- Les principes organisationnels d'un enseignement modulaire et différencié. Dans ce modèle, les groupes -classe n'existant plus comme tel, ils ne sont plus déterminants pour constituer des horaires ou des postes de professeurs.

Ainsi, on sort du schéma de salarié (calcul en heures « de cours ») pour passer à celui de la « mission » pour laquelle le professeur est rétribué. C'est la mission effectuée dans un contexte de compétence, de flexibilité et d'adaptabilité qui est l'objet d'un calcul en vue de déterminer le salaire. Dans ce contexte, les distinctions salariales entre les types de diplômes allant de l'institutrice maternelle au licencié doivent être redéfinies en fonction de la réforme organisationnelle prônée par Vivant. Autant le licencié a une échelle de salaire correspondant à des études universitaires garantissant un spectre large de formation, autant l'adaptabilité constante (cheminement du jeune) de la maternelle au secondaire inférieur doit pouvoir se traduire par une autre échelle de salaire et ce en toute équité. Ainsi, une liberté pédagogique est sauvegardée dans le cadre d'une communauté concrète d'enfants, de professeurs et de parents.

Tant du point de vue économique qu'éducatif, Vivant prône les valeurs de simplicité, d'efficacité et d'équité

2. Le rôle de l'État par rapport aux réseaux d'enseignement.

En tout état de cause l'État ne doit pas être le tuteur de l'enseignement, mais son arbitre par le truchement du Conseil Supérieur de l'Enseignement.

3. Une structure permettant une intégration progressive dans la société.

Au nom de l'équité, il faut permettre aux jeunes des plongées dans des milieux et activités différenciées qui lui permettent le passage de la jeunesse à la vie d'adulte en connaissance de cause.

Pour ce faire, voici plusieurs propositions :

- Le demi-temps pédagogique s'accompagnant d'un dégraissage des matières scolaires. Il vaut mieux une tête bien faite qu'une tête bien pleine.

Ce demi-temps doit pouvoir favoriser :

a. La recherche personnelle

b. Le développement de sports et d'activités culturelles et artistiques

c. L'entrée progressive dans la vie d'adulte grâce à des stages dans l'entreprise ou ailleurs.

L'instauration d'un service civil citoyen qui, quoique non obligatoire, prolonge l'esprit du demi-temps pédagogique et délivre, en fin de course, un diplôme-label. Ce service civil doit aider les jeunes à une meilleure socialisation et leur permettra de découvrir au mieux leur future orientation professionnelle. Ce service civil, d'une durée de 9 mois, exige un engagement dans la durée et coïncide, pour ceux atteignant l'âge de 18 ans, avec l'octroi du revenu de base (Revenu de liberté d'un montant de 400 €). Ce stage de 9 mois peut prendre la forme d'un travail social (aide aux personnes défavorisées), culturel (guide de musée), intellectuel (archivage), administratif (encodage), d'assistance médicale (travail en hôpital), scolaire (surveillances, garderies), ou, par défaut, d'une incorporation dans une milice citoyenne assistant la police dans les lieux publics pour des tâches quotidiennes de rappel à l'ordre (Accompagnateur sur les moyens de transports en commun).

Au nom de l'équité et de la simplicité, il faut rendre le jeune le plus conscient possible de ses droits et de ses devoirs car cela le prépare à la vie d'adulte. L'instauration du bon de formation qui sera accordé, sur simple demande, à tout citoyen en ordre de scolarité obligatoire et désireux de poursuivre sa formation. L'organisation structurelle proposée par Vivant aura l'avantage de mettre en place des critères éthiques de travail et de comportement social qui, soutenu par la promotion de chacun, crée, dès l'entrée à l'école, un capital social fait d'imagination, de créativité et de service. Fort de cet espoir, Vivant rejoint par là sa visée essentielle qui est l'épanouissement humain au sein d'une écologie humaniste. Tout cela est de bon augure pour l'avenir, sachant que le micro-univers d'une école, fait de droits et de devoirs, reflète très souvent l'état socio-économique et culturel de la société.

Troisième partie : les conséquences positives du modèle de Vivant

Partant d'un principe de simplification en vue d'une plus grande efficacité, le modèle de Vivant détaxe le travail, rend donc le coût salarial de l'enseignant trois fois moins cher, puisqu'il reporte sur la consommation le financement des charges sociales. En outre il est favorable à la consultation populaire et au référendum.

Libéré de la tutelle gouvernementale l'enseignement, pour sa part, se doit de développer des initiatives adaptées à la réalité ; le modèle socio-économique de Vivant lui en donne les moyens. En voici les conséquences positives en amont et en aval.

- *En amont.*

1. Pour les parents

Le système Vivant donnera aux parents une plus grande liberté pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants et leur fournira l'opportunité, si nécessaire, de continuer à se former. Les parents qui choisissent de rester à la maison bénéficieront du revenu de base. Cette opportunité n'est pas limitée dans le temps. Quiconque préfère s'occuper à domicile plutôt que de travailler à l'extérieur touche le revenu de base comme tout autre citoyen du même âge, qu'il y ait ou non des enfants. Aucun problème non plus pour les personnes qui veulent travailler temporairement. Il n'y a plus d'interminables démarches administratives; elles restent en ordre avec toutes les caisses et ne perdent aucun de leurs droits. En supprimant les charges sociales et les impôts sur le travail, il n'y a plus aucune différence entre le travail officiel et le travail non déclaré et on peut donc changer de statut sans problème: travailler, travailler à temps partiel ou ne pas travailler. En outre, le coût réduit du travail démultiplie l'offre de travail, y compris à temps partiel.

2. Pour l'école.

Le coût des salaires divisé par trois autorise les écoles à se doter d'un personnel suffisant pour répondre aux besoins du terrain. Une base financière plus claire permet une gestion concertée et plus souple

3. Pour le jeune

Une prise de conscience de sa valeur pour l'État qui lui octroie personnellement un budget école (chèque scolaire), qu'il va devoir remettre à l'école de son choix. Rien que la prise de responsabilité financière peut déjà motiver et faire prendre conscience de la « valeur des études ».

- *En aval*

1. Pour les parents.

Cette nouvelle organisation aura pour conséquence une plus grande détente des parents et des jeunes puisque tous deux peuvent devenir étudiants. Une possibilité d'un rêve d'avenir puisque le chèque scolaire et le revenu de base répondent aux premiers besoins auxquels les parents doivent faire face et donnent ainsi au jeune une perspective pour demain.

2. Pour l'école.

Elle profitera d'une organisation et d'un contenu culturel adaptés à la réalité. Elle aura à sa disposition de plus grands moyens pour stimuler et motiver le jeune, car la société elle-même (dans Vivant) relance l'initiative et développe le capital social.

3. Pour les jeunes

Dès la petite enfance il sera informé de l'obligation de trouver, pour sa vie, une activité lucrative qu'il aime, même si cela est parfois difficile, et que l'argent du revenu de base n'est pas un minimax ou une allocation de chômage faute de travail, mais une base pour se construire une activité culturelle et professionnelle dans et pour une société. Il lui sera montré que le but des études n'est pas d'abord de se préparer à un métier mais bien de se former pour la vie, sa vie, dont il devra assumer la gestion et dont il est totalement responsable. L'école l'aidera donc à gérer ses connaissances et son argent car le revenu de base n'est pas uniquement de l'argent de poche. Quant à la progression de son apprentissage, il pourra prendre des formes variées. Un jeune, pourra facilement profiter d'un demi-temps pédagogique, suivre des cours d'une part, et une formation en entreprise d'autre part.

La procédure d'engagement dans une entreprise est simplifiée dans Vivant (détaxation du travail) et le coût du travail sera moins onéreux (à diviser par trois...). De plus, les choses sont plus faciles à mettre en place car les écoles auront retrouvé une initiative organisationnelle. Il sera donc plus simple de mettre en place des formations mixtes qui ont l'avantage de remotiver certains jeunes, les mettant de la sorte devant l'apprentissage de l'obligatoire et du respect de la réalité. Cela ne peut que favoriser la maturité.

Conclusion

Pour Vivant, le travail à l'école doit respecter l'humain et libérer l'imagination et les capacités d'entreprendre. Il doit aider le jeune à développer des activités multiples qui, plus tard, enrichiront ses loisirs et lui donneront les compétences nécessaires pour gagner sa vie.

Forts de ce nouveau système socio-économique, les écoles, leurs professeurs, leurs élèves et les parents auront plus de chances de retrouver leurs rôles respectifs alors, qu'aujourd'hui, on reporte sur l'école les problèmes non-résolus par les parents et la société.

Ici, en revanche, les tâches et les responsabilités seront mieux réparties chez les acteurs :

- Le professeur dans son rôle d'apprentissage.
- L'école dans son organisation nouvelle, les parents dans une société au capital social renouvelé.
- L'élève dans ses responsabilités qui seront les siennes.

Tous, en un lieu de vie commun et à leurs niveaux respectifs, pourront participer à la réussite de l'ensemble. Vivant est donc pour la vie, pour l'harmonie et pour une efficacité au service de tous et de chacun.

Quatrième partie : Applications concrètes.

Certification de l'enseignement et coordination des programmes.

Le rôle du Conseil supérieur de l'Enseignement se borne à effectuer un contrôle objectif des connaissances, mettant toutes les écoles sur un même pied d'égalité et permettant de délivrer les diplômes : c'est le système du baccalauréat.

Ce conseil doit refléter de par ses membres les différents domaines et tendances de l'enseignement

Les élèves seraient donc évalués par un examen extérieur, à chaque stade (niveau) de leur évolution scolaire (diplôme de primaire, secondaire inférieur, supérieur). À l'intérieur de ce cursus, l'élève serait encadré mais évoluerait à son rythme. Dès qu'il a atteint un minimum requis, il peut « apporter » d'autres atouts à sa formation (ex : diplôme de base d'humanités supérieures, auquel l'élève ajoute des qualifications spéciales en maths, sciences, langues, informatique, littérature, etc. selon son choix) : ces matières complémentaires lui ouvriraient la porte des écoles supérieures et des universités.

À la différence du baccalauréat français (avec ses différentes spécialisations), le « baccalauréat Vivant » serait un niveau minimum requis valable pour un niveau bien défini. On retrouve ici les fameux « socles de compétence ». En fin de secondaire, par exemple, l'élève doit être capable :

- D'écrire sans faute. De faire des résumés.
- De rédiger une dissertation argumentée.
- D'avoir une connaissance passive moyenne d'une D'avoir tel niveau de connaissances générales (littérature, histoire, géographie, sciences, droit, économie, etc.).
- De savoir résoudre des problèmes mathématiques (équations, etc.).

À côté de ce titre de base (obligatoire), pourraient coexister plusieurs « titres spécialisés » (facultatifs) : latin, langues modernes, mathématiques, littérature, sciences... Les universités pourraient alors définir leurs exigences d'accès : ex : bac + titre « spécial sciences » pour l'accès aux études de médecine ou scientifiques, par exemple.

Pratiquement, il faut créer un Conseil Supérieur de l'Enseignement, démocratiquement constitué, en contact constant avec le monde de l'enseignement, mais indépendant du pouvoir politique, qui mette au point les exigences finales, ainsi que le contenu de ces exigences. Il serait chargé particulièrement de l'organisation des concours et des corrections.

Organisation type dans l'enseignement.

Le schéma-directeur de l'enseignement doit permettre à toutes les écoles d'être « compatibles » entre elles. Ceci est nécessaire pour garantir la mobilité des élèves (changements d'école) et des professeurs (flexibilité de l'emploi).

Toutes les écoles devraient fonctionner sur le principe du demi-temps pédagogique qui respecte les rythmes naturels des enfants. Il conviendrait donc d'organiser :

- les cours théoriques la matinée,
- des activités non intellectuelles (notamment sportives) en début d'après-midi,
- des activités intellectuelles pratiques en fin d'après-midi.

De même, afin de respecter le rythme des familles, et notamment des parents qui travaillent, l'enfant doit être scolarisé du matin (8 h 00) au soir (17-18 heures). Afin d'éviter que les jeunes soient laissés à eux-mêmes à partir de 15 h 30, comme c'est le cas aujourd'hui, les parents disponibles plus tôt pourraient intervenir bénévolement dans l'école de leurs enfants (garderies, études, activités, etc. selon les disponibilités de chacun et ses capacités).

- Exemples d'activités de début d'après-midi : sport, gymnastique, natation, danse... ; arts plastiques ou esthétiques (dessin, poterie, musique, chant...); activités culturelles (visites de musées ou d'expositions, théâtre...); activités sociales (aide aux personnes âgées, handicapées...); activités manuelles (bricolage...). Au choix des élèves.
- Exemples d'activités de fin d'après-midi : exercices (maths, langue maternelle), ateliers de discussions (débat...), ateliers langues (discussions en langue étrangère), activités religieuses ou spirituelles (cours de religion, de morale ou de philosophie), études (devoirs, leçons...), ateliers de lecture (bibliothèque) ou d'écriture

Le choix d'un enseignement modulaire et différencié exige que les cours théoriques se donnent le matin (5 x 50 minutes), et qu'ils soient organisés tous en même temps, afin de permettre à chaque élève de suivre la matière au niveau et au rythme qui lui convient. Ainsi, chaque élève progressera à son rythme, différemment suivant les branches, à charge pour lui de réussir le minimum dans chaque branche, et d'approfondir ce qu'il aime. Ainsi les plus doués ne seront plus « freinés » par les autres, et les moins doués ne seront pas « largués ».

Chaque élève sera ainsi sous la responsabilité d'un professeur « tuteur », responsable de son évolution dans le cursus scolaire (choix des options, travaux, tous problèmes, etc.), et qui l'aide à développer ses capacités. Les « groupes-classes » n'existant plus, chaque élève

choisit son module en fonction de son intérêt et de son niveau (sous la responsabilité des tuteurs); seuls existeraient des « groupes d'âge » homogènes, pour les sports, les activités communes l'après-midi etc., sous la responsabilité d'un éducateur.

Les « modules de cours » seraient regroupés par familles:

- Formation culturelle: maîtrise de la langue maternelle, littérature, théâtre, poésie, rhétorique, philosophie
- Formation générale: histoire (des faits, des hommes, des idées, de l'art et des religions), géographie humaine, langues modernes
- Formation scientifique: physique, biologie, chimie, géographie physique, astronomie
- Formation citoyenne: institutions, politique, droit pratique, économie, comptabilité et gestion
- Formation intellectuelle: mathématiques, langues anciennes

Dans chaque famille sont déterminés les cours obligatoires et les cours à caractère optionnel. Chaque cours comporte un module fort (A), un module intermédiaire (B) et un module de base (C). Les exigences de l'examen: C pour humanités inférieures; B pour humanités supérieures. Le tuteur est chargé, pour chaque élève, de « composer » un programme de cours.

Selon le principe de l'enseignement différencié, un élève de 15 ans peut se trouver en 4^e pour les maths, en 2^e pour les langues, en 3^e pour l'histoire, etc. Son obligation est de réussir les examens de niveau (ex: maths fortes pour le diplôme d'humanités inférieures). Quand un élève est jugé prêt par son professeur (qui l'évalue continuellement, sans complaisance) pour passer un examen, il s'y inscrit et le réussit, ou le rate et recommence le module. Ainsi, si l'élève change d'école, il retrouve dans l'autre école le même module pour chaque branche. Le législateur (ou le gouvernement) doit donc définir la nomenclature et le programme de chaque module, d'une manière uniforme

L'enseignement des langues.

À partir de la maternelle, il serait bon d'éveiller les enfants à entendre d'autres langues par le moyen du jeu.

Une deuxième langue devrait cependant être commencée dès la première primaire. C'est le choix des parents qui est prédominant dans le choix de cette langue, mais l'on peut très bien envisager de proposer, par exemple, l'espéranto, langue facile à apprendre et dépourvue d'exceptions.

Sur ce socle pourrait facilement venir se greffer l'apprentissage d'autres langues, modernes ou anciennes. Priorité doit être donnée à la deuxième (ou la troisième)

langue régionale (le néerlandais à Bruxelles) ou nationale (l'allemand à Liège). Il est moins difficile d'apprendre une troisième ou une quatrième langue que d'apprendre une deuxième langue; une fois acquis le « déclin » de l'apprentissage d'une langue, cette démarche doit devenir beaucoup plus facile.

Au secondaire, priorité doit être donnée à la pratique de la langue étrangère: mise en situation, organisation de débats, stages d'immersion, échanges avec des écoles de Flandre, ou avec d'autres pays européens...

L'enseignement supérieur et la formation permanente.

Après l'enseignement obligatoire une personne a le choix, sa vie durant, de choisir une formation professionnelle (ou intellectuelle, ou artistique...) de tout niveau, complémentirement à son travail.

Des « chèques-formation » sont obtenus sur simple demande (à la différence du bon de scolarité, d'un montant supérieur, qui est donné d'office jusqu'à l'âge de 18 ans). Le chèque est à faire valoir auprès d'une école de formation professionnelle ou de cours du soir. Une obligation d'assiduité (présence au cours), ou de réussite d'un examen, ou de remise de travaux conditionne l'obtention des chèques pour les années suivantes.

Pour l'enseignement supérieur, le chèque formation paierait le « minerval » actuellement demandé à l'entrée des écoles supérieures. La sélection se fait déjà par l'obtention du baccalauréat. Les écoles supérieures sont déjà en pleine mutation suite à la directive de Bologne.

Le problème de l'enseignement supérieur est de financer les étudiants qui cherchent leur voie. Vivant veut continuer à leur laisser cette liberté de recherche et de choix. L'instauration d'un service citoyen peut y contribuer ainsi que des services qui donnent des conseils aux jeunes en matière d'orientation. Cela éviterait que certains d'entre eux se lancent dans des métiers qui ne leur conviennent pas ou qui n'offrent pas de débouchés.

L'enseignement technique et professionnel, de forme et de qualifications.

L'enseignement technique et professionnel ne doit plus être un « sous-enseignement », où échouent tous les élèves qui n'ont pu s'adapter dans l'enseignement général. L'enseignement technique doit devenir une filière à part entière de l'enseignement. Les élèves de cette filière suivraient les mêmes types de modules de base que les élèves du général, et les modules plus intellectuels seraient remplacés par un enseignement spécifique. (Tout cela modulé par les « Tuteurs »)

Dans tous les cas de figure, la fin de l'obligation scolaire ne serait plus dépendante de l'âge mais liée à l'obtention d'un diplôme d'humanité inférieure et d'un certificat de qualification technique.

À partir de 15 ans, comme aujourd'hui, on conserverait la possibilité d'apprendre un métier l'après-midi, tout en conservant les cours du matin (apprentissage).

L'enseignement spécial

1. Sa diversité

Cet enseignement a dû répondre aux besoins spécifiques de certains jeunes. Pour rappel, huit types sont prévus et quatre formes dont l'une concerne l'enseignement technique et professionnel.

- Type 1 Handicap moyen léger (forme 3: insertion dans le milieu normal du travail)
- Type 2 Handicap modéré et sévère (forme 1: centres de jour et forme 2: atelier protégé)
- Type 3 Troubles caractériels
- Type 4 Déficience physique
- Type 5 Enfants malade (hôpitaux)
- Type 6 Déficience visuelle

- Type 7 Déficience auditive
- Type 8 Troubles instrumentaux

2 Sa problématique

L'enseignement spécial a souvent, aux yeux du grand public, la réputation de non-réussite et d'échec. Il réussit pourtant des merveilles grâce à l'excellence de son adaptabilité. Il exige du corps professoral de hautes qualités humaines et des compétences pédagogiques insuffisamment reconnues. À son égard, le Conseil Général de l'Enseignement doit promouvoir les initiatives médicales et psychologiques susceptibles de répondre au mieux aux besoins des jeunes. Investir à ce niveau est plus efficace et plus respectueux de l'équité (égalité des chances). Le public comme le privé peuvent prendre l'initiative de fonder des écoles d'enseignement spécial, mais ces créations doivent se faire dans le strict respect des réglementations, tant médicales que psychologiques.

*Extrait, par Jacques Berthillier,
d'un texte de Jean-Paul Brasseur,
responsable de Vivant-Europe*

Le rapport sur la dette publique.

Il est faux, en macroéconomie, comme l'on fait les auteurs du rapport, d'assimiler l'État à une entreprise ou à un ménage. En admettant même cette métaphore erronée il n'est nullement démontré que la France vit au-dessus de ses moyens. Pour un État la charge de la dette ne devient critique que si les charges financières qu'elle entraîne augmentent plus vite que les recettes publiques car, ce faisant, elles réduisent la capacité d'intervention et de régulation de la croissance à l'aide du levier budgétaire. Pour en accroître l'efficacité il convient, tout à la fois, de sécuriser les recettes publiques par un élargissement et un réaménagement de l'assiette des prélèvements et, corrélativement, de donner une priorité clairement affirmée en faveur des dépenses soutenant la croissance (éducation, recherche...).

La lettre de mission du ministre qui engage le rapport sur la dette publique commence ainsi : « La France vit au-dessus de ses moyens [...] La dette publique dépasse mille milliards d'euros, soit plus de 17 000 € par Français. ». Or, au niveau macroéconomique, les moyens d'un pays, plus exactement ses ressources évaluées en monnaie, son PIB, sont justement définis et mesurés par les échanges, consommation plus investissements : $PIB = C + I$. On pourrait dire que pour chaque pays les moyens ne sont appréciés qu'à la hauteur de ce qu'il vit. L'affirmation péremptoire, répétée à l'envi est une grossière contre vérité. Mais, ceux qui l'énoncent, pensent, par souci pédagogique peut-être, assimiler un pays à un ménage ou une entreprise (ce que revendiquent les auteurs du rapport sans même préciser qu'il s'agit d'une métaphore). Bien que cette

hypothèse soit totalement inadéquate, admettons-la. On observe alors que l'affirmation révèle ignorance ou mensonge.

En effet, un ménage « vit au-dessus de ses moyens » quand il dépense plus qu'il ne gagne. Il ne peut rien épargner au contraire. Pourtant, la France est un des pays où le taux d'épargne est parmi les plus élevés. Par référence à un ménage, la France vivrait donc largement au-dessous de ses moyens ! À l'inverse des États-Unis où l'épargne est négative !

Prolongeons cette métaphore intempestive et apprécions le montant présenté comme abyssal de la dette. Le rapporteur semble commettre une grave erreur conceptuelle. Le montant de la dette correspond à un stock. Il ne peut être comparé au flux de ressources. Il

correspond au volume total du capital emprunté par un particulier qui doit être rapporté au niveau de son stock d'actif, de son patrimoine, de la valeur de ses biens (c'est d'ailleurs le sens du projet de prêt hypothécaire). Les 17 000 € par Français de la dette publique ne représentent à l'évidence qu'une infime partie du patrimoine moyen détenu par chaque Français (immobilier, actions, obligations, assurances vie, or...).

Tandis qu'apprécié en flux, le poids de la dette doit comparer la charge financière de remboursement au revenu, sur une même période. C'est pourquoi il est conseillé à chaque particulier de ne pas supporter en remboursements de prêts plus de 30 % de son revenu. Un ménage est surendetté, non pas selon le montant total emprunté, mais lorsque son revenu ne lui permet plus de faire face aux remboursements de ses prêts en ne lui laissant qu'un reste insuffisant pour couvrir ses dépenses vitales. Quand on nous dit que les charges financières épuisent maintenant et pour la première fois en 2006, la totalité des recettes de l'impôt sur le revenu, on omet de rappeler que la part de cet impôt dans les recettes totales de l'État, ne cesse de diminuer, et que selon la norme utilisée pour un particulier, l'État est encore largement capable de faire face à ces charges de remboursement.

Noircissant le tableau, pour ajouter de la dette à la dette, le rapporteur se réfère à l'entreprise. Assimilant, toujours aussi faussement la Nation à une entreprise, il indique que les nouvelles normes comptables IFRS, exigent dorénavant que les entreprises, comptent en dettes, le montant prévu des retraites à servir dans un régime employeur. L'État employeur devrait ainsi ajouter les retraites de ses fonctionnaires dans la mesure de sa dette, contrairement d'ailleurs à ce que lui imposent les conventions de comptabilité publique européenne. Il oublie au surplus qu'il s'agit d'une retraite par répartition, que les versements sont en principe couverts par les cotisations des actifs, certes si les cotisations sont insuffisantes le manque est pris en charge par le budget et participe à l'éventuel déficit mais dans une mesure en principe inconnue puisqu'il n'y a pas d'affectation des recettes aux dépenses dans la comptabilité publique. Et, de conclure qu'à cette aune, la France est en quasi-faillite. Très surprenant pour un ministre et un rapporteur que l'on considère comme d'éminents chefs d'entreprise! En effet, qui juge des risques de surendettement d'une entreprise? Les agences de notation internationales dont les notes garantissent la signature et le crédit que les prêteurs internationaux lui accordent. Or, l'État français, comme d'ailleurs ses principales villes et collectivités territoriales, bénéficie des notes maximales! Si la France est en quasi-faillite, il y aurait longtemps que France Télécom et la BNP seraient des entreprises mortes et enterrées!

À l'évidence, tout le rapport est conçu afin de confirmer les affirmations du ministre et d'effrayer l'opinion. À moins que leurs auteurs soient ignorants eux-mêmes, ou incompetents en macroéconomie, ce qui serait grave et désolant. Il est probable que cette communication affublée du courage de la vérité ne cherche qu'à obtenir par avance l'adhésion de l'opinion à des choix budgétaires douloureux, tel que la réduction sensible du nombre des fonctionnaires dégageant des marges de manœuvre nouvelles à une politique budgétaire sous forte contrainte européenne. Ce comportement politique, qui reproduit celui des chefs d'entreprises désireux de licencier du personnel pour abaisser les charges fixes salariales, en présentant des résultats inquiétants, est d'autant plus regrettable, qu'il est au niveau global tout à fait contre productif pour la croissance. La croissance en effet dépend largement de la confiance. En entretenant la crainte de la faillite, en tétanisant les agents économiques, en prétendant, avec un faux courage, leur dire la Vérité, on entretient la sinistrose, ce que confirme le niveau historiquement bas du moral des Français.

Est-ce à dire que tout est pour le mieux? Non bien sûr. Mais les problèmes doivent être présentés tels qu'ils sont.

La dette ne peut soulever question que si les charges financières qu'elle entraîne augmentent plus vite que les recettes publiques, parce que ce faisant elles réduisent la capacité d'intervention et de régulation de la croissance à l'aide du levier budgétaire. Encore faut-il là être rigoureux et honnête. En ce domaine le rapport commence par énoncer une nouvelle inexactitude: « La dette a été multipliée par 5 depuis 1980 ». Les rapporteurs passent ainsi sous silence les modifications structurelles fondamentales qui interdisent ce genre d'affirmation.

En 1980, la Banque de France gérait le franc et l'État conservait une souveraineté monétaire. Une partie des déficits budgétaires courants était simplement de la création monétaire assurée par des avances au Trésor de la Banque de France. La dette concernait exclusivement, les emprunts d'État, obligations, bons du Trésor... placés comme aujourd'hui pour moitié environ auprès des Français, et pour l'autre auprès de prêteurs internationaux. La dette était, et l'est encore, pour une part non négligeable, une mobilisation de l'épargne intérieure des Français, vers l'État. Le risque d'inefficacité vient éventuellement de l'utilisation que fait l'État de cette épargne, et de l'éviction qui pourrait s'ensuivre des investissements privés aptes à mobiliser l'épargne pour des projets plus rentables et plus favorables à la croissance. L'excès de création monétaire par des déficits intempestifs, ou le rythme accéléré des emprunts pour faire face à ses obligations étaient éventuellement sanctionnés par l'affaiblissement du franc,

la nécessité de la dévaluation, les réticences des marchés internationaux à prêter au taux d'intérêts du marché... la souveraineté monétaire était limitée par la contrainte extérieure.

Depuis Maastricht, la BCE et l'euro, tout déficit est couvert par emprunt, d'abord auprès de la BCE, et vient grossir la dette. La norme de 3 % a été édictée pour faire converger les économies, réduire les distorsions, et permettre à la BCE de mener une politique monétaire unique pour toute la zone, particulièrement en fixant le taux d'intérêt (le taux de 3 % n'est pas tombé du ciel: le taux de croissance théorique d'équilibre, avec maintien de l'emploi et sans dérive inflationniste correspond au taux de croissance de la population 1 % plus celui du progrès technique 2 %). Cependant les États auraient pu se dégager de cette contrainte en empruntant abusivement sur le marché. Le niveau moyen d'endettement des pays de l'union voisinant 60 % de leur PIB, l'ajout de ce repère garantissait l'obligation d'une certaine vertu. Notons que si le volume de la dette est ici rapporté au flux de ressources, c'est parce que le patrimoine est statistiquement mal connu et suivi, au contraire du PIB, et que le maintien de la proportion évite que la dette augmente plus vite que le PIB.

A la contrainte de marché l'Europe a substitué une contrainte normative beaucoup plus rigide. C'est pourquoi limité en quantité de dépenses, l'État doit maintenant impérativement les réaménager en fonction de leurs qualités. Le taux des prélèvements obligatoires, la pression fiscale, n'est que le prix que l'État fait payer aux citoyens pour les services qu'il apporte à la Nation. Ce prix est aujourd'hui assez unanimement jugé trop élevé compte tenu de la qualité des services fournis (éducation, justice...). Sans la diminution des charges fixes que représentent les salaires des fonctionnaires la marge de manœuvre budgétaire va s'annuler. Réduction, réaffectation, réorganisation de la fonction publique deviennent indispensables. Voilà le langage de la vérité.

Le plus surprenant, voire le plus inquiétant est l'accord qui se fait, de la part de tous les commentateurs et

leaders d'opinion, sur la validité de ce prétendu « langage de vérité », de même que la certitude bien ancrée dans l'opinion que la situation est réellement catastrophique. Que faire devant une pensée collective aussi assurée de sa raison? L'ignorance économique est telle que toute critique est marginalisée. Voilà où se situe la vraie gravité de la situation. En effet, les préconisations prévues par le rapport suivant ce diagnostic erroné sont d'une indigence rare. Elles sont floues, purement quantitatives, contrairement d'ailleurs au désir exprimé par le rapporteur et peu crédibles.

Quand l'État a perdu de sa souveraineté monétaire, quand il est autant contraint dans sa politique budgétaire, quand il n'est plus aussi libre dans son actuelle politique fiscale, il ne dispose plus vraiment que de deux leviers pour stimuler la croissance et préparer l'avenir: une politique claire des revenus (d'où la nécessité du revenu d'existence), une réforme fiscale portant d'abord sur l'assiette (d'où l'abandon des salaires comme base principale sinon unique des prélèvements sociaux vers l'ensemble de la valeur ajoutée, extension des prélèvements sur tous les échanges en forte croissance immatériels et informationnels, TVA sociale, extension de la CSG...) pour sécuriser les recettes, évaluation qualitative des dépenses publiques, accroissement de la productivité des services rendus par l'État, priorité affirmée clairement en faveur de dépenses soutenant la croissance future (éducation, recherche...). C'est à ce titre que la réduction du nombre de fonctionnaires, leur mobilité, la réforme de leur statut allant vers le contrat à durée déterminée et la perméabilité entre des agents issus du secteur privé comme le passage des fonctionnaires dans le secteur marchand... apparaissent comme les voies à explorer et à proposer à l'opinion publique malgré les réserves des syndicats de fonctionnaires et les obstacles qu'ils opposeront à de tels projets. Voilà ce qui serait le langage du courage et de la vérité.

Yoland Bresson

Vie de l'association

En cette période pré électorale l'Aire privilégie les contacts auprès des principaux états majors politiques afin de les sensibiliser à son projet.

Prochaines réunions

Unédic – 80 rue des reuilly – 75012 Paris, salle n° 200
(Pensez à vous munir de votre carte d'identité)

Le mercredi 10 janvier à 17 heures

Le mercredi 14 février à 17 heures

Le mercredi 14 mars à 17 heures

Le mercredi 11 avril à 17 heures

Le mercredi 9 mai à 17 heures

Le mercredi 13 juin à 17 heures

Les réunions de l'AIRE se tiendront, à partir du 10 janvier, de 17 heures à 19 h 30, afin de permettre au maximum d'adhérents d'y assister.
Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2006

- Cotisation de base¹ : 60 €
- Cotisation réduite¹ : 15 €
(*chômeurs et étudiants*)
- Abonnement lettre de liaison 30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.